



Règlement de l'accueil périscolaire du matin au Bourg

Modalités de fonctionnement

La fréquentation du service peut être continue (chaque jour de la semaine) ou discontinue (certains matins de la semaine)

La présence effective de l'enfant inscrit doit être signalée à son arrivée chaque jour par les parents ou le tuteur de l'enfant auprès des agents du service périscolaire.

Le matin, l'enfant inscrit est accueilli à partir de 7h15. Il est ensuite remis aux enseignants dès le début de l'activité scolaire à 8h30.

Pendant le temps de l'accueil périscolaire (7h15 -/8h30), sauf autorisation, les parents ou tuteurs doivent pénétrer dans l'enceinte même de l'école ou du centre de loisirs pour déposer leur(s) enfants(s).

La collectivité ne pourrait être tenue responsable si un manque de surveillance apparaissait entre le lieu de dépose de l'enfant et la salle d'accueil périscolaire.

Discipline, vie en collectivité

La présence de l'enfant à un accueil périscolaire est un moment de détente, de loisirs et comporte aussi un volet éducatif. C'est en particulier l'occasion pour l'enfant de faire l'expérience de la vie en collectivité.

Les enfants confiés au service doivent respecter les autres enfants et les adultes qui les encadrent.

Une charte du savoir-vivre rappelant de manière simple les principes à respecter est annexée au présent règlement.

En cas de non-respect par les enfants des consignes qui leur sont données par les adultes, des remontrances pourront leur être faite par les agents du service qui tiendront informés les parents ou tuteurs de l'enfant, si les faits sont estimés importants, voire graves.

Si malgré les différentes mises en garde, l'enfant ne parvient pas à adopter un comportement conforme aux règles en vigueur, et respectueux des autres enfants et des adultes, des sanctions seront prises allant de la suspension temporaire de l'accueil à une exclusion définitive, notamment si les manquements constatés étaient de nature à mettre en cause la sécurité des biens et des personnes et le bon déroulement du service.

Les parents ou tuteurs seront tenus d'être informés des sanctions envisagées et seront conviés à rencontrer la directrice du pôle éducation jeunesse et l'élu référent pour étudier toute solution amiable préservant l'intérêt de l'enfant et prenant en compte la nécessité du respect des règles de vie collective.

En cas d'agression ou de détérioration matérielle causée par un ou des enfants, la responsabilité des parents ou tuteurs serait susceptible d'être engagée.

Responsabilité

Les parents s'engagent en signant ce règlement à respecter ces consignes

Coordonnées d'un parent ou d'un tuteur en cas de problème :

Règles pour l'arrivée autonome des enfants à l'accueil périscolaire du matin

Arrivée autonome : conditions, règles et autorisation

1. Âge minimum : L'arrivée autonome est autorisée uniquement pour les enfants à partir de 6 ans.
2. Autorisation écrite obligatoire : Les parents ou responsables légaux doivent fournir une autorisation signée.
3. Horaires stricts : L'enfant doit arriver pendant les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire.
4. Signalement à l'arrivée : L'enfant doit se présenter immédiatement à un animateur afin d'être inscrit sur la liste de présence.
5. Responsabilité : La responsabilité de l'accueil périscolaire commence uniquement après la prise en charge de l'enfant par un animateur.
6. Respect des règles : Tout manquement pourra entraîner la suspension ou le retrait de l'autorisation d'arrivée autonome.

Autorisation d'arrivée autonome à l'accueil périscolaire

Je soussigné(e) : _____

(Nom et prénom du parent/tuteur)

Autorise mon enfant : _____

(Nom et prénom de l'enfant, classe / niveau : _____)

à se rendre **seul(e)** à l'accueil périscolaire du matin.

Je certifie que mon enfant est âgé de **6 ans ou plus** et capable de se déplacer seul en toute sécurité.

Je comprends que la **responsabilité de l'accueil périscolaire commence uniquement après la prise en charge par un animateur.**

Fait à : _____

Le : _____

Signature du parent/tuteur : _____